

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
LE 6 FÉVRIER 2024**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 6 février 2024, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, a informé la directrice générale de son absence.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 20:00 heures par Monsieur Pierre Chamberland, maire.

2024-02-023

Adoption de l'ordre du jour –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'adopter l'ordre du jour.

2024-02-024

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2024–

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2024.

2024-02-025

Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'autoriser le paiement des comptes découlant de mandats ou résolutions à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u># Factures</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
- Aquatech	79859	exploitation des eaux usées	2,599.51\$
- Eurofins Environex	946161	analyse d'eau	317.33\$
- Diana Lussier Pelletier	328637	entretien de janvier	1,724.63\$
- J.L.M. inc.	1873	contrat déneigement 3 de 6	22,995.00\$
- J.L.M. inc.	1899	sel et abrasif au 31/01/2024	5,037.06\$
TOTAL :			32,673.53 \$

2024-02-026

Acceptation des comptes à payer en février 2024 (document 1-A)-
CONSIDÉRANT les comptes et factures élaborés au 6 février 2024 au montant de 57,781.26\$ le tout tel qu'il appert au document 1-A, joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nicole Lussier, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil,

d'approuver les comptes et factures du mois de janvier 2024 au montant de 57,781.26\$ à être payés en février 2024, le tout tel qu'il appert au document 1-A, joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et qu'en conséquence, la greffière-trésorière soit autorisée à émettre les paiements y relatifs.

2024-02-027

Dépenses du maire, de la directrice générale et/ou de la secrétaire –
Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'accepter les dépenses effectuées par le maire, la directrice générale et la secrétaire au montant 280.23\$ à savoir :

<u>Nom Fournisseur</u>	<u>Raison</u>	<u>Montant</u>
Visa		
- Métro	vernissage 10 janvier	15.21\$
- S.A.Q.	vernissage 10 janvier	30.45\$
- Uniprix	panier bébé	101.29\$
- Uniprix	panier bébé	100.72\$
- Papeterie Napierville	étiquettes	32.56\$

2024-02-028

Certificat de disponibilité des fonds de la greffière-trésorière –
La greffière-trésorière fait lecture du certificat de disponibilité des fonds de la municipalité et le certificat est déposé.
Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, de constater le dépôt du certificat de disponibilité des fonds déposé par la greffière-trésorière.

Je soussignée certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter la liste de comptes approuvés et à payer.

Brigitte Garceau
Greffière-trésorière

Période de Questions

2024-02-029

Dépôt Plan de Mise en Oeuvre An 6 –
CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 23 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1^{er} janvier au 31 décembre ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités de l'an 6, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Valentin ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la municipalité de Saint-Valentin ont pris connaissance dudit rapport ;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Monsieur Pierre Vallières, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil, que la municipalité de Saint-Valentin adopte le rapport annuel d'activités de l'An 6, en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération et autorise sa transmission à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels d'activités des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au Ministère de la Sécurité publique.

2024-02-030

Fabrique Saint-Valentin : Location espace garage année 2024 –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement de 1,200.00\$ à la Fabrique de Saint-Valentin pour l'année 2024 concernant la location d'espace dans le garage de la Fabrique.

2024-02-031

Inscription congrès A.D.M.Q. –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- D'autoriser Madame Brigitte Garceau, directrice générale, et Madame Sylvie Larose Asselin, directrice générale adjointe, à assister au congrès de l'A.D.M.Q. à Québec du 12 au 14 juin 2024 au coût respectif de 577.00\$ chacune plus les taxes applicables;
- D'autoriser le paiement des frais d'hébergement, de déplacement et de repas.

2024-02-032

Inscription congrès COMBEQ –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- D'autoriser Madame Sylvie Larose Asselin, inspectrice municipale, à assister au congrès de la COMBEQ à Saint-Hyacinthe du 18 au 20 avril 2024 au coût de 640.00\$ plus les taxes applicables;
- D'autoriser le paiement des frais d'hébergement, de déplacement et de repas.

2024-02-033

CCU : Dépôt des candidatures –

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a demandé qu'un communiqué soit transmis à l'ensemble de la population de Saint-Valentin afin que les gens intéressés à siéger sur le Comité Consultatif d'Urbanisme puissent soumettre leurs candidatures ;

CONSIDÉRANT QU' un communiqué en date du 4 janvier 2024 a été envoyé par la poste à l'ensemble de la population avec la mention que le Conseil sollicitait des candidatures pour combler un poste de membre du comité consultatif d'urbanisme et que les candidats intéressés devaient faire parvenir leur intention au plus tard le 1^{er} février 2024.

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater qu'un seul candidat, soit Monsieur Alexandre Brissette-

Dinielli, a déposé sa candidature afin de siéger auprès du Comité Consultatif d'Urbanisme.

2024-02-034

Modification de la constitution du Comité Consultatif d'Urbanisme
Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'approuver la constitution du Comité Consultatif d'urbanisme pour l'année 2024 comme suit :

- Madame Astrid Ammerlaan ;
- Monsieur Dominique Ribière ;
- Monsieur Christian Kaech
- Monsieur Alexandre Brissette-Dinielli ;
- Monsieur Luc Van Velzen, conseiller représentant le Conseil ;
- Madame Sylvie Larose Asselin, secrétaire ;
- Monsieur Pierre Chamberland, maire et membre d'office.

Qu'une formation obligatoire devra être suivie par chaque membre du comité au courant de l'année 2024 tel que prescrit par la Loi PL16.

2024-02-035

Journée de l'arbre et de l'environnement : Dates et services à retenir –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser la demande de jeunes pousses d'arbres au Club 4-H du Québec pour la distribution d'arbres qui devrait avoir lieu le samedi 18 mai dans le cadre de la Journée de l'arbre et de l'environnement.

2024-02-036

Autorisation de signature : Entente pour le maintien de la borne sèche sur la Route 221 –

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser Monsieur Pierre Chamberland, maire et Madame Brigitte Garceau, directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valentin l'acte de servitude et de droit de passage menant à la borne sèche située sur les lots 5 826 688, 5 827 721, 5 827 722 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Jean.

2024-02-037

Correspondance –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, de constater le dépôt de la correspondance suivante :

1. MELCCCFP : Subvention sur la redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles pour 2023 au montant de 2,919.23\$.

2024-02-038

Comité environnement : Mandater une personne pour représenter la municipalité de Saint-Valentin –

CONSIDÉRANT QUE la création du CRSQV émane d'un besoin du milieu visant à travailler en intermunicipal certains dossiers relatifs à la santé et la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif principal du CRSQV est d'améliorer la santé et la qualité de vie des citoyens en milieu rural de la MRC du Haut-Richelieu en passant par le biais de projets communs;

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité participante au CRSQV est libre de s'impliquer ou non à tout projet du comité environnement;

CONSIDÉRANT QUE toute décision formelle relative au CRSQV devra se prendre par résolution municipale;

CONSIDÉRANT QUE les participants au CRSQV ont soulevé que les enjeux environnementaux ont un impact sur la santé et la qualité de vie des citoyens.

En conséquence, sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de :

- Reconnaître que les enjeux environnementaux ont un impact sur la santé et la qualité de vie des citoyens;
- D'appuyer la création du sous-comité environnement au sein du CRSQV;
- De déléguer Madame Sylvie Larose Asselin, directrice générale adjointe et inspectrice, comme la ressource municipale pour participer aux rencontres du sous-comité environnement.

2024-02-039

Mandat à un ébéniste pour la restauration des croix de chemins –
Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de mandater Monsieur Jean-Marc Dubé, ébéniste, pour la restauration des croix de chemins qui sont répertoriés sur le territoire de la municipalité.

Le budget de la restauration ne pourra excéder plus de 18,900.00\$ avant taxes et devra être complétée avant la fin de l'année 2024. Le déplacement complet des croix à l'atelier de Monsieur Dubé devra être fait par la municipalité.

2024-02-040

Projet Centre d'urgence (CU) 911 primaire et secondaire incendie – St-Jean-sur-Richelieu : Répartition des coûts –

CONSIDÉRANT la résolution 2023-10-210 concernant un projet de regroupement régional pour la répartition des appels d'urgence incendie dans laquelle la Municipalité démontrait son intérêt à participer à une étude de faisabilité d'un regroupement pour le service de répartition des appels d'urgence sur l'ensemble du territoire de la MRC du Haut-Richelieu;

CONSIDÉRANT qu'un scénario de répartition d'une étude de faisabilité a été présenté selon la population 2023 et selon le RFU 2024, avec et sans subvention, pour 12 municipalités sur 14 de la MRC du Haut-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

QUE le Conseil de Saint-Valentin se retire du projet de regroupement régional pour la répartition des appels d'urgence incendie et par le fait même, ne participera pas à l'étude de faisabilité.

Période de Questions

2024-02-041

Levée de la séance ordinaire –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil, de lever la séance ordinaire à 20:18 heures.

Je, Pierre Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Chamberland
Maire

Brigitte Garceau
Greffière-trésorière